

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 2 JUILLET 2024

Date de la convocation
26.06.2024

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 26
Votants 28

L'an deux mille vingt quatre
le deux juillet,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, M. DUCROT, Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoints ;
M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de Rossay),
M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION,
Mme TRAVOUILLO, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux

ABSENTS et EXCUSÉS :

Mme MOUSSEAU, Mme VAUCELLE, Mme BAUDU-HASCOET.

Pouvoir de Mme Laurence MOUSSEAU à M. Joël DAZAS

Pouvoir de Mme Bernadette VAUCELLE à Mme Isabelle MAUBERGER

OBJET DE LA DELIBERATION :

**Avis sur résumé non technique de l'étude d'impact du projet Bournand Éolien
Énergie**

Mme Nicole BONNET, Adjointe au maire, donne lecture du rapport suivant :

La société VOLTALIA étudie depuis 2017 un projet éolien sur la commune de Bournand et a créé la SAS Bournand éolien comme société de projet éolien sur la Commune de BOURNAND.

La commune est invitée à émettre un avis sur le résumé non technique de l'étude d'impact environnementale de ce projet, dont le dossier a été adressé au Conseil Municipal.

Face à la démultiplication des projets de parcs éoliens à l'étude sur son territoire, et à l'interrogation et l'inquiétude soulevées par les élus municipaux, l'assemblée communautaire a pris position sur le développement éolien lors du conseil du 27 mai 2021 et a adopté un moratoire pour son territoire.

L'assemblée a pris connaissance du résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement du projet de parc éolien de BOURNAND. L'analyse des différentes variantes conduit à privilégier une implantation sur les plaines agricoles ouvertes et ponctuées de nombreuses pièces boisées, de 4 éoliennes dans un axe courbe avec un espacement régulier. Elles seront orientées du nord-ouest au sud-est.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le :- 5. JUIL. 2024.....

Publié le :- 5 JUIL. 2024.....

Notifié le :

Au-delà des effets positifs relatifs à cette énergie renouvelable, le projet tel qu'il se présente générera des modifications du paysage, des phénomènes acoustiques en aire rapprochée, des pertes de terres agricoles, des conséquences négatives sur les oiseaux et les chauves-souris mais également sur la biodiversité en général.

Plus spécifiquement, on note :

- ↘ Les mât seront visibles dans le paysage ouvert et clairement perceptible,
- ↘ La tour carrée de Loudun est sujette à plusieurs co-visibilités.

En conséquence, la ville de LOUDUN observe que les effets du projet éolien impactent les paysages, le patrimoine historique et touristique, les biens immobiliers et la biodiversité.

Après examen, le Conseil Municipal, par 27 voix « contre » et 1 abstention, émet un avis défavorable au résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement adressé par VOLTALIA.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

